



**Discours du Gouverneur de la Banque centrale des Comores
à l'occasion de la cérémonie officielle célébrant les 30 ans de la Banque centrale des
Comores**

- Excellence Monsieur le Président de l'Union des Comores,
- Excellence Monsieur le Président de la cour constitutionnelle,
- Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
- Excellences Messieurs les Vice-présidents de l'Union des Comores,
- Messieurs les Gouverneurs des Iles,
- Mesdames et Messieurs les Ministres,
- Monsieur l'Ambassadeur de France, représentant le Ministre français chargé de la Coopération
- Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique,
- Messieurs les députés,
- Chers collègues, Gouverneurs des banques centrales partenaires,
- Mesdames, Messieurs les Administrateurs de la Banque centrale,
- Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux,
- Mesdames et Messieurs,
- Chers invités,

C'est un grand honneur et un réel plaisir pour moi de m'adresser à une audience aussi éminente, dans le cadre de la célébration des 30 ans de la Banque Centrale des Comores.

Permettez-moi tout d'abord, au nom de la Banque Centrale des Comores, d'exprimer à son Excellence le Docteur IKILILOU DHOININE, Président de l'Union des Comores, à son

Gouvernement et au peuple comorien, nos remerciements les plus sincères pour la confiance et le soutien qu'ils apportent à la Banque Centrale dans l'exercice de ses missions.

Je voudrais également vous adresser à tous mes sincères remerciements pour avoir bien voulu honorer de votre présence cette commémoration et témoigner ainsi de votre attachement à notre institution.

Je souhaite la bienvenue dans notre pays, à toutes les délégations des institutions partenaires, qui ont fait le déplacement pour partager avec nous cet instant historique. Je salue particulièrement la Banque de France, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, la Banque de Maurice, la Banque centrale de Madagascar, l'Institut d'Emission d'Outre-mer, la Direction générale du Trésor Français, l'Agence Française de Développement et la Direction de l'Economie Globale et des Stratégies du Développement du Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes.

Votre présence parmi nous témoigne de l'esprit d'ouverture, d'échanges d'expériences et de coopération qui nous anime tous.

Nous avons retenu pour cette célébration le thème de « **la coopération monétaire entre les Comores et la France** », dont la BCC est chargée de sa mise en œuvre. Cette coopération s'exerce sur un espace économique et monétaire, la Zone Franc, constitué :

- de la France,
- de huit États de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), dont l'institut d'émission est la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO),
- de six États de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), dont l'institut d'émission est la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- et de l'Union des Comores, dont l'institut d'émission est la Banque Centrale des Comores (BCC).

Les bases de cette coopération sont fondées sur :

- la garantie illimitée donnée par le Trésor français, traduit par la convertibilité illimitée de la monnaie émise par la Banque Centrale des Comores,
- la parité fixe entre le Franc comorien (et le franc CFA) et l'Euro sans limitation de montant,
- la libre transférabilité des fonds à l'intérieur de la Zone Franc,
- la centralisation des réserves de change de la BCC auprès du Trésor Français (au moins 65% des réserves). Ces avoirs bénéficient d'une garantie de change vis-à-vis du DTS, dont les modalités de fonctionnement sont définies dans les conventions de compte d'opération.

Honorable Assistance,

Mesdames et Messieurs,

L'histoire de la Banque centrale des Comores a évolué parallèlement avec celle de l'Administration coloniale et de la Zone Franc, officialisée en 1939.

A partir des années 1950, période durant laquelle les Comores, sous dépendance française, étaient rattachées administrativement à Madagascar, la Banque de Madagascar et des Comores était chargée de l'émission des billets ayant cours légal à Madagascar et aux Comores.

A la veille de l'indépendance des Comores, l'Institut d'Emission des Comores, créé en 1974, a pris le relais de l'émission monétaire jusqu'au 1^{er} juillet 1981, date de création de la Banque Centrale des Comores.

Cet anniversaire consacre trente années de travail au cours desquelles nous avons construit au service de la nation, **une Banque Centrale** crédible, tant au niveau national

qu'international, comme régulateur des grands équilibres et du système bancaire de notre pays. Une banque centrale qui a su s'adapter aux évolutions de son environnement.

Ses statuts ont été rénovés et modernisés en décembre 2010, pour consolider son indépendance, améliorer sa gouvernance, renforcer son dispositif de contrôle et sa transparence.

Quatre missions fondamentales sont conférées à la Banque centrale :

- **Elle garantit la stabilité de la monnaie, définit et met en œuvre la politique monétaire de l'Union des Comores.** Pour assumer cette mission, elle a su mettre en place une politique monétaire crédible, conforme à ses engagements internationaux, notamment ceux pris dans le cadre de la coopération monétaire.
- **La Banque centrale a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires, billets et monnaies métalliques.** En 2005, elle a émis une nouvelle gamme de billets, modernes, traduisant sa volonté de mettre à la disposition de la population, une circulation fiduciaire de qualité, avec un niveau de sécurité renforcé, conforme aux exigences et aux standards internationaux. Le billet de 1000 FC a d'ailleurs obtenu le prix du billet de l'année 2006 décerné par l'Institut « International Bank Note Society » (IBNS).

A cet égard, je tiens à saluer la qualité du travail réalisé par la Direction de fabrication de billets de la BDF et de la monnaie de Paris.

- **La BCC veille au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement et de règlement.** Elle s'est dotée d'une chambre de compensation des valeurs (chèques, virements) à laquelle toutes les banques participent depuis 2006,
- **La Banque s'assure du bon fonctionnement du système bancaire.** Elle a renforcé son dispositif de surveillance et de contrôle des activités bancaires et financières. Avec l'appui du FMI et de la BDF, elle a entrepris des réformes institutionnelles importantes pour

moderniser la Loi bancaire, renforcer la réglementation prudentielle, consolider sa mission de contrôle, en vue de maintenir un secteur bancaire sain, rentable, liquide et solvable.

Je saisis cette opportunité pour saluer les efforts fournis par le Ministère des Finances, le système des Nations Unis et tous les partenaires techniques qui ont mis en place le Programme d'Appui à la Finance Inclusive aux Comores, dont le schéma directeur de l'inclusion financière dans notre pays a été validé récemment par les Autorités et la Banque centrale. Ce programme apporte son appui à la BCC pour accompagner ses efforts et ses interventions dans la supervision des IFD (Institutions Financières Décentralisées).

Honorable Assistance,
Mesdames et Messieurs,

Depuis 2004 et avec la volonté des Autorités Gouvernementales et de la Banque centrale, le paysage bancaire et financier comorien connaît des évolutions sans précédent, marquées notamment par l'entrée de nouveaux acteurs.

- Le nombre d'établissements bancaires et financiers agréés est passé de 3 à 9.
- Les Mutuelles d'Épargne et de Crédit Ya Komor et les SANDUK d'Anjouan ont bénéficié de l'agrément de la Banque centrale en 2005 et en 2006,
- Deux nouvelles banques généralistes ont été aussi agréées en 2007 et 2009.
- Deux sociétés spécialisées dans les transferts d'argents ont bénéficié de l'agrément de la BCC en 2006 et 2009.
- En 2005, la SNPSF nouvellement créée, héritant des activités de la Caisse Nationale d'Épargne, a mis en place les CCP, tout en développant des activités de change et de transferts d'argent avec l'étranger.

Dans cet environnement concurrentiel,

- le taux de bancarisation s'est sensiblement amélioré et a atteint 18% en 2010,

- entre 2005 et 2010, le volume de l'épargne mobilisée est passé de 27 à 53 milliards FC et le crédit au secteur privé de 15 à 42 milliards FC.
- la capacité de paiement de notre économie a profité de cette ouverture du secteur bancaire à la concurrence, pour atteindre un pic historique de 76 milliards FC en septembre 2011 contre 37 milliards FC en 2005.

Cette extraordinaire expansion du secteur bancaire comorien est le reflet d'une confiance, patrimoine irremplaçable, qui doit être protégée et renforcée.

Je voudrais souligner que la stabilité du secteur bancaire passe aussi par la protection juridique des établissements bancaires et la mise en place d'un dispositif efficace contre la délinquance financière. A cet égard, je salue l'initiative du Président IKILILOU de mettre en place un organe en charge de lutter contre la corruption, un des délits sous-jacents réprimés par le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme.

En plus de toutes ces avancées, les tâches qui attendent la Banque centrale sont lourdes, mais exaltantes et les projets ne manquent pas. Ils sont orientés vers trois axes :

- La poursuite de l'effort de modernisation et de renforcement du cadre légal et réglementaire, s'inspirant des meilleures pratiques internationales,
- La poursuite du renforcement de la supervision et du contrôle des banques et établissements financiers, en particulier pour assurer la protection des épargnants,
- Le développement de la coopération avec différentes Banques Centrales étrangères afin d'encourager le partage d'expériences et d'informations dans le domaine de la supervision bancaire et de la réglementation. A cet égard, je me félicite de la signature en septembre 2011 d'un accord avec l'Autorité française de Contrôle Prudentiel et d'une Convention avec la Banque centrale de Tanzanie, en 2009.

De plus, la Banque Centrale a lancé un projet visant à créer une centrale des risques et des incidents de paiements qui bénéficie du Fond d'Expertise et de Renforcement des Capacités (FERC) accordé à l'Union des Comores par la France.

Ce projet poursuit trois objectifs majeurs :

- Créer un environnement propice à un meilleur financement de l'économie nationale et ainsi permettre aux banques de distribuer plus de crédits, avec une meilleure maîtrise des risques ;
- Fournir aux banques et établissements financiers une information fiable sur l'endettement global de la clientèle ;
- Donner à la Banque centrale une visibilité sur la qualité du portefeuille de crédit du système bancaire.

Nos réflexions actuelles, portent essentiellement sur les axes suivants :

- Le renforcement de la protection des dépôts par la mise en place d'un mécanisme de solidarité,
- La mise en place de nouveaux mécanismes de financement indirect de l'Etat, à l'instar de ceux initiés par les autres banques centrales de la Zone Franc.
- Le partage des compétences pour renforcer les capacités de l'administration financière comorienne et celles des banques.
- L'appui au développement de produits innovants pour le financement des investissements.
- La création d'un mécanisme de soutien aux efforts de la diaspora, dont le but est de continuer à faciliter les envois de fonds et de développer des incitations en faveur de l'investissement productif.

Il me paraît en effet important de souligner l'intérêt croissant des ressources financières de la diaspora, qui constituent un levier important de l'économie et du secteur bancaire comorien. Les chiffres publiés par la Banque de 2005 à 2010 montrent une croissance exponentielle de ces ressources pour atteindre plus de 250 milliards FC. Chaque année, les fonds en provenance de la diaspora représentent 25% de la richesse nationale.

Les transferts de fonds des migrants ont acquis une importance accrue des débats et des actions de la communauté internationale. Les travaux menés au sein du G8 et de la ZOF témoignent l'importance de ce sujet qui doit être aussi un sujet fondamental dans notre pays.

L'initiative du Co-développement est à ce titre exemplaire et je me réjouis de la signature récente d'un nouvel accord sur ce plan entre les Comores et la France.

Honorable Assistance,
Mesdames et Messieurs,

La question que chacun peut se poser aujourd'hui : la BCC a-t-elle mérité la confiance qui lui a été faite par le pays après trente ans d'existence ?

Les résultats obtenus, notamment en termes de crédibilité nationale et internationale, de stabilité monétaire, ainsi que l'extraordinaire expansion du secteur bancaire comorien, est le reflet de cette confiance méritée.

Ce résultat est aussi celui de l'engagement, du dévouement, de l'implication et de l'expertise du conseil d'administration, du gouvernement et du personnel de la Banque.

Je ne saurais terminer mon intervention sans rendre hommage à nos prédécesseurs, tant aux administrateurs qu'aux Gouverneurs et aux anciens cadres de la Banque. Ils nous ont en effet légué une grande institution qui a réussi, durant ces trente années, à assumer avec qualité ses grandes missions et ses engagements internationaux.

Je vous remercie.